

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1873

présenté par

Mme Colombier, M. Giletti, M. Boccaletti, M. Dufosset, Mme Galzy, Mme Florence Goulet, M. Jacobelli, M. Jenft, Mme Lechon, Mme Lelouis, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Rimbert, M. Tesson et M. Tonussi

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0	
Préparation et emploi des forces	0	0	
Soutien de la politique de la défense	0	50 000 000	
Équipement des forces	0	0	
Leclerc Evolution (Nouvelle ligne) (<i>ligne nouvelle</i>)	50 000 000	0	
TOTAUX	50 000 000	50 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le renouvellement du Char Leclerc par le projet franco-allemand MGCS, initialement prévu pour 2040, repoussé à 2045, semble enlisé. Miné par des désaccords industriels, il est probable que le programme échoue, ou au minima accuse un sérieux retard. En outre, la récente signature, en juillet 2024, d'un accord entre Rheinmetall et Leonardo pour créer une nouvelle entreprise commune à parts égales laisse craindre une minoration de la France dans le projet MGCS ainsi qu'un déclassement de KNDS sur le volet chenillé. De fait, la France n'a aucune solution pour remplacer son char de combat pour l'horizon 2030-35 et risque de complètement perdre pied face au projet italien allemand dans cette période.

Or, le conflit en Ukraine a montré l'importance du char de combat dans les offensives, mais aussi sa vulnérabilité. Il est crucial pour la France de se doter d'un nouveau char de combat qui réponde aux nouveaux impératifs des conflits modernes à l'horizon 2030.

Lors du Salon Eurosatory 2024, KNDS France a présenté le Leclerc Évolution. Doté des dernières technologies en matière de guerre électronique, de robotisation, de canons et de protections actives et passives, l'appareil est « prêt à être produit » selon ses concepteurs. Il permettrait à la France de disposer d'une solution intermédiaire pour le MGCS tout en profitant d'un contexte export favorable.

Le présent amendement prévoit donc de minorer d'un montant de 50 000 000 d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action n°08 : n° 65 : « Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant" » du programme n° 212 : « Soutien de la politique de défense », au profit d'un nouveau programme « Leclerc Évolution ».